



Conseil de quartier Saint Vincent de Paul – Lariboisière

*Compte-rendu de la plénière du **16 novembre 2021** qui s'est tenue dans les locaux de l'école Belzunce*

La réunion s'est déroulée intégralement en format plénière, trois sujets ont été abordés successivement: l'abandon du projet de réaménagement de la Gare du Nord, le fonctionnement de la nouvelle police municipale et la propreté du quartier. Chaque sujet a fait l'objet d'une présentation de l'élue thématique et d'un.e représentant.e des services de la Ville, suivi d'un temps d'échange avec les habitant.e.s.

POINT GARE DU NORD

Intervenante: Pauline Joubert, Adjointe à la Mairie du 10^e déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux, élue référente du quartier.

Après l'abandon du projet de réaménagement de la Gare du Nord et de ses abords annoncé par la SNCF le 21 septembre dernier, Pauline Joubert est revenue sur les moyens à la disposition de la Ville pour reprendre la gestion de l'espace public de ce quartier en lien avec la SNCF.

La Mairie s'opposait à la version 2019 du projet de renovation de la gare du nord. De nombreuses négociations ont été menées avec la SNCF et StatioNord, pour amender le projet jusqu'à son abandon en septembre 2021.

Le souhait municipal d'aménagement s'oriente plus, sur les besoins des usagers du quotidien de la gare et des habitants du quartier. La SNCF doit travailler en 2 temps :

A court terme jusqu'en 2024, la gare va devoir s'organiser pour faire face au flux des passagers qu'il faudra accueillir pour les Jeux Olympiques et la Coupe du monde de rugby. C'est ce que la SNCF appelle le « plan B », avant une rénovation plus en profondeur à l'horizon 2030, que la SNCF qualifie de « plan C »

La plan B est ainsi doté d'un budget de 50 millions d'euros sera alloué pour l'amélioration de la gare et de ses abords. La moitié des 50 millions sera allouée à l'amélioration du parvis de la gare ses abords proches (réorganisation du mode de fonctionnement de la place en la débarrassant de tout ce qui l'encombre pour faciliter la circulation aérienne, transfert des taxis, moto-taxis, et autres engins de desserte en sous-sol - parking souterrain, harmonisation de la circulation en surface avec une signalisation routière décidée par la Ville, création de plusieurs milliers de places vélo). La SNCF doit débiter les travaux de la gare en 2022. En attendant, la municipalité informera les habitants, régulièrement, de l'avancée des travaux. D'une manière générale, les aménagements de voirie concerneront le périmètre devant la gare, appelé le "Triangle du Projet urbain partenarial" (PUP) qui regroupe le parvis, la rue de Compiègne, la rue de Denain et la rue de Saint Quentin. Le programme d'aménagement et l'esthétique du parvis ne sont pas encore décidés, les impératifs fonctionnels et techniques seront une priorité dans sa définition du projet.

La réhabilitation de la gare routière est prévue prioritairement. Le rôle de la Mairie est de travailler sur un plan d'optimisation sans nuire aux riverains. Pour le moment, on comptabilise 1600 bus par jour sur la rue du Faubourg Saint-Denis. L'objectif est de diminuer ce chiffre si possible pour procéder à un rééquilibrage dans le quartier. Certaines personnes estiment que pour le moment, on constate une amélioration du trafic, pas de remontées négatives concernant le déplacement provisoire de la ligne 91. La RATP, IDFM, la Ville et la SNCF doivent travailler de concert sur ce projet.

Concernant l'aménagement de la rue d'Alsace, il ne faut pas trop compter sur un escalator. L'ascenseur privatif appartient à l'hôtel OKKO. Il y a un enjeu d'amélioration du passage souterrain qui relie la gare de l'est à celle du nord (projet en cours). Pour améliorer la circulation dans la rue d'Alsace, il faut revoir sa partie basse. Le projet doit être mis en œuvre après les travaux du CDG express

L'idée de la création d'une passerelle entre Gare du nord et la Chapelle n'est pas inintéressante, mais la question du budget rentre également en compte dans le choix de sa réalisation.

La Mairie s'engage à une communication transparente avec les habitants du quartier. Elle nous communiquera les plans des projets pour favoriser une concertation avec la population concernée par tous ces remaniements. Dès 2022, une information régulière sera mise en place pour prendre en compte l'avis des habitants, autant que faire se peut, dans les décisions qui seront à prendre.

Questions :

Concertation : *Quid de la reprise des propositions issues du travail entre la SNCF et les habitants sur le parvis dans le nouveau projet ? Mise en place d'un groupe de travail ? À quelle échelle (Ville, codécision...)?*

- Pour le 1^o projet de la gare du Nord « ouverte sur le ville » il y eût de nombreuses concertations depuis 3 ans entre Mairie, SNCF, Ceetrus et les associations pour l'aménagement des abords en incluant les besoins des habitants. Certaines idées pourront être reprises mais tout doit être repensé en fonction du nouveau budget très restreint : 25 M€
- La Mairie proposera une réunion publique pour les informations générales sur le futur projet, le calendrier des travaux et ses avancements ;
- Un groupe de travail est prévu certainement en concertation avec les urbanistes de la Ville. Nous aurons à définir sa composition, son fonctionnement, la prise en compte des propositions etc ...

Abords : *est-ce que le projet initial est conservé ? Sur quel périmètre (arcades taxis) ? Quel budget ? Quel est le calendrier des travaux pour la rue Saint Vincent de Paul ?*

- Pour la 1^o étude nous avons considéré un périmètre bien plus large à rénover et embellir. Il ne reste que le triangle devant la gare du Nord nous devons donc le repenser, La cour des taxis et les arcades sont sur l'emprise SNCF, néanmoins la Ville s'y associe pour la gestion des sanisettes.
- Les taxis et moto taxis seront uniquement en sous-sol mais le lieu de dépose minute des voitures particulières n'a pas été défini.

- L'embellissement et l'amélioration de l'espace public du sud du quartier, la ville dispose d'une enveloppe de 2 300 000€, identique à celle initialement prévue.
- Le calendrier des travaux de la rue Saint Vincent de Paul n'a pas été communiqué.

Création d'une passerelle Gare du Nord / La Chapelle: *quelle intégration des associations dans le travail ?*

- Les associations ont démontré l'importance d'une ouverture de la gare sur le nord du quartier, cela a été pris en compte, mais au regard du nouveau budget, ce n'est plus d'actualité, mais doit être reposé dans le cadre du projet de la SNCF à l'horizon 2030?

Les associations, et CQ,... sont importants pour transmettre les vœux des habitants aux services publics pour améliorer la vie de la cité

Transports: *desserte bus maintenue rue de Saint Quentin ? Quelle accessibilité à la gare routière pour les bus et piétons ? Liaisons inter-gares ? Dépose particuliers (sous-sol) ?*

- La gare routière sera réhabilitée en priorité ;
- Quel plan de circulation piétons et bus dans ce secteur : non défini à ce jour.
- Pour le moment nous n'en savons pas plus (voir plus haut).

PRÉSENTATION DE LA POLICE MUNICIPALE

Intervenantes : Philomène Juillet, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la vie nocturne ; Céline Meyrand, cheffe de circonscription de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (8^e, 9^e et 10^e arrondissement).

Suite au déploiement de la police municipale parisienne le 18 octobre dernier, Philomène Juillet et Céline Meyrand sont revenues plus spécifiquement sur la mise en place de cette police dans l'arrondissement : ses mission, ses moyens, son organisation...

Elle intervient **24H/24 et 7 jours sur 7 au plus près des habitants. Elle est joignable via le 3975 24H/24, 7j/7. Elle effectue ses missions principalement à pied et en VTT.** La Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP), sera composée **de 5 000 agents en fin de mandature, dont 3 400 policiers municipaux.** Environ 160 agents, qui ont suivi avec succès la première formation de policier municipal dispensée par la Ville de Paris, sont présents sur l'espace public depuis la mi-octobre (voir [présentation ici](#) pour plus de détails).

Questions :

Actions :

Quelles sont les missions de la police municipale ?

- Les missions de la police municipale s'organisent autour de trois piliers :
 - La sécurisation : présence renforcée et visible dans l'espace public. Accentuation de la présence des agents en soirée et le week-end ;
 - La sanction : verbalisation des incivilités et de certaines infractions routières grâce à l'extension et à l'harmonisation des pouvoirs de verbalisation des agents qui sont agents de police judiciaire adjoint (APJA).
 - La prévention et l'assistance aux personnes vulnérables.

Il s'agit de tranquilliser l'espace public, de lutter contre les incivilités, de surveiller et protéger les équipements municipaux et espaces verts, de réaliser de la protection routière, de faire respecter les normes antipollution, assister les publics vulnérables et fragilisés, prendre en compte des services d'ordres...

Comment les actions de la police municipale seront-elles hiérarchisées ?

- La police municipale du 10^e arrondissement sera hiérarchiquement soumise à la Mairie d'arrondissement. C'est tout le sens de la création d'une division de police dédiée au 10^e et à la réforme de la territorialisation qui vient renforcer le pouvoir des arrondissements. Les actions de la police municipale seront donc décidées par la Mairie d'arrondissement en fonction des besoins qui seront identifiés notamment grâce aux signalements des habitants.

Y a-t-il vraiment besoin d'une police municipale à Paris ? Quels sont les besoins ?

- La police municipale a pour vocation d'agir en complémentarité avec les autres forces de sécurité, police nationale en tête. Son objectif est donc d'assurer une présence dissuasive sur l'espace public ainsi que de lutter contre les incivilités du quotidien et les infractions au code de la route. La création de cette police fut décidée à la suite d'un constat partagé entre

municipalité et habitants sur le besoin d'une présence publique renforcée afin d'apaiser l'espace public.

Aura-t-elle un accès aux caméras de vidéosurveillance ?

- La Ville a d'ores et déjà accès au réseau de vidéosurveillance qui a pour objectif de vidéo-verbaliser les infractions routières.

La Police Municipale interviendra-t-elle rue Ambroise Paré ?

- Les agents de la DPSP opéraient déjà des passages rue Ambroise Paré dans le cadre de leurs parcours de tranquillité. La police municipale pourra également opérer des passages sur cette rue, tout en respectant le cadre particulier lié à la SCMR.

Administration et coordination :

Quelles sont les différences entre un policier municipal et un policier national ?

- La police municipale est une police de proximité, au service des parisiens, chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne. Ces derniers ont pour consigne d'assurer la tranquillité publique par leur présence et de sanctionner les infractions qu'ils pourraient constater. On parle ici des infractions routières mais également de toutes les incivilités du quotidien pouvant être sanctionnées (jet de mégots, dépôts sauvage...). Leurs missions viennent compléter ainsi celles de la Police nationale, qui se charge de la lutte contre les actes délictueux comme par exemple les trafics, notamment ceux liés aux stupéfiants.

Vous pouvez consulter le [site de la Ville de Paris](#) pour mieux comprendre les missions de la nouvelle police municipale.

Une subdivision dédiée au 10^e sera-t-elle créée ?

- Oui, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection devient la Direction de la Police Municipale et de la Prévention, les trois arrondissements de l'ancienne division (8^e, 9^e et 10^e) posséderont chacun une division propre.

Quelle coordination des moyens entre police municipale, nationale, DPSP et service des parcs et jardins ?

- La DPSP, devenue depuis peu DPMP, regroupe différents types d'unités dont celles dédiées de police municipale, celles de médiation mais également celles en charge de la sécurité des bâtiments municipaux. La fermeture des jardins est par ailleurs bien effectuée par des agents la DPMP, alors que l'ouverture est assurée par la direction en charge des espaces verts. Leur coordination est notamment assurée par le ou la chef.fe de circonscription.

Quels seront les effectifs à terme dans l'arrondissement ? Quels seront les locaux ?

- Avec l'arrivée de la police municipale, c'est un peu moins de 80 agents qui seront dédiés au 10^e arrondissement. La question des locaux n'est pour l'heure elle pas encore tranchée mais des pistes sont à l'étude.

*Les habitants et commerçants pourront-ils connaître la brigade qui intervient à proximité ?
Quel sera le niveau de proximité entre les policiers et les habitants ?*

- Ils la connaîtront de fait puisque l'équipe sera désormais dédiée au 10^e arrondissement, ce seront donc les mêmes policiers qui seront présents régulièrement dans l'espace public.

Comment articuler l'action de la Police Municipale avec celle des clubs de prévention ?

- La police municipale a dans ses missions d'assurer des actions de prévention en complément du volet répressif. Toutefois, les clubs de prévention de l'arrondissement effectuent un travail distinct avec une présence en rue qui a pour objectif d'aller au contact des jeunes et d'assurer un suivi ainsi qu'un accompagnement de ceux-ci. Comme par le passé, lorsque l'occasion se présentera, un travail partenarial pourra être mis en place.

Une action de contrôle de l'instance type IGPN existe-t-elle ?

- Une instance de contrôle n'existe pas pour l'instant. La police municipale vient d'être créée et est en cours de déploiement. La mise en place d'une telle action sera étudiée prochainement.

Formation et armement des policiers municipaux :

De quelles armes disposent un policier municipal ?

- Les agents disposent d'une bombe lacrymogène et d'un bâton de défense. Ils seront équipés à terme d'une caméra-piéton.

Quelles formations ?

- La formation des agents de police municipale (catégorie C) de gardien-brigadier de police municipale est d'une durée de 120 jours et comprend 72 jours de modules théoriques et 48 jours de stages pratiques, notamment en police municipale, à la police nationale, SAMU etc., soit une formation de 6 mois.

Quel est le statut d'un policier municipal ?

- Il reçoit des agréments et est assermenté :
 - Agrément du Préfet de police d'honorabilité et moralité sociale
 - Agrément du Procureur de la république
 - Assermentation
 - Autorisation de port d'armes après le suivi de la formation requise

Signalements :

Vélos, épanchements... Comment réaliser un signalement ? Quelles sont les horaires et comment les joindre (téléphone, antenne physique...) ?

- Elle intervient 24H/24 et 7 jours sur 7 et est joignable via téléphone au 3975 24H/24, 7j/7. Toutefois la Police Municipale n'a pas vocation à intervenir en urgence, cela est du ressort de la Police Nationale, joignable au 17.

PROPRETÉ DU QUARTIER

Intervenant.e.s : Léa Vasa, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ; Robert Kedi, Adjoint à la cheffe de circonscription de la Direction de la Propreté et de l'Eau (9^e et 10^e arrondissement).

Léa Vasa et Robert Kedi sont revenus sur le fonctionnement des services de propreté à Paris puis ont échangé avec les participant.e.s à propos des attentes des habitants, des moyens mobilisés par la Ville et des leviers de mobilisation citoyenne possible.

La propreté de Paris est organisée par circonscription. Dans le 10^e, les services sont aujourd'hui mutualisés avec le 9^e arrondissement sur la majeure partie du territoire. Rappel du fonctionnement et des missions dans les grandes lignes :

- Sur le 10^e, il y a deux ateliers composés de 30 personnes répartis sur deux grands secteurs (ouest et est). En pratique (avec les congés, les roulements...) ce sont en moyenne 10 à 15 personnes présentes pour chaque atelier sur une charge de travail comportant l'usage des engins, les urgences et les travaux programmés.

- La collecte des déchets est assurée par un prestataire du SYCTOM qui traite les déchets pour la métropole du Grand Paris. Dans le 10^e, il s'agit de Derichebourg.

- Les rues du 10^e sont nettoyées au moins une fois tous les 5 jours, et plus dans certains secteurs particulièrement souillés.

- Une équipe d'urgence et territorialisée intervient sur les points noirs de propreté du quotidien, notamment sur signalement (via Dans Ma Rue ou par mail à mairie10@paris.fr).

Une équipe parisienne spécialisée est dédiée à l'intervention sur certains types de souillures ou d'événements grâce à du matériel particulier et adapté (dégraissage ou détaguage en hauteur, remise en peinture, gros événementiel...).

Questions/Remarques :

Prévention des incivilités : *Que peut-on faire pour prévenir les incivilités ? Un travail semble nécessaire dans les écoles. Peut-on mettre en place des équipes d'information ?*

- Des séances d'éducation civique à l'école ont été maintes fois sollicitées : Dès la maternelle, et sous forme ludique, il est possible d'apprendre la propreté, le respect de son entourage et de l'espace public... Il y a plusieurs catégories d'intervenants possibles mais c'est un travail très long à porter ses fruits
- La nouvelle police municipale a un rôle important à jouer.

Nuisances :

- Vente à la sauvette
- Chantiers
- Présence de rats

- *Présence de débris de verre sur la piste cyclable de Magenta*
- *Sonores : concerts de klaxons, sirènes assourdissantes et terrasses...*
 - Il convient de signaler précisément à la Mairie ces problématiques afin de cibler les interventions de tous les services de propreté.
- *Corbeilles : sacs plastiques qui volent, est-il possible d'avoir les modèles carré ?*
 - Il existe différents types de corbeilles de rue, certaines étant plus esthétiques que d'autres. Le modèle *cybelle* (de forme rectangulaire avec un cache autour du sac) ne convient pas à tous les secteurs car il peut servir de cachette. Il en est de même pour le modèle *bagatelle* dont l'usage des élastiques est parfois détourné... Il convient de tester différents modèles pour trouver ce qui fonctionne.
- *Manque de poubelles rue d'Alsace et rue des Deux Gares*
 - Si les habitants remarquent un manque justifié de poubelles, il suffit de le signaler, et rue d'Alsace elles vont être posées.

Moyens d'actions :

- *Application Dans Ma Rue : les délais de traitement sont parfois très longs et le suivi n'est pas bien fait. Certains participants notent au contraire le bon fonctionnement de ce service.*
 - L'application a subi une importante montée en charge liée à l'accroissement du nombre de signalements. Cela demande un ajustement.
- *Peinture réverbérante : est-ce que ça fonctionne pour lutter contre les épanchements d'urine ?*
 - Le résultat n'est pas significatif. Sur le sujet des épanchements d'urine, de nombreux dispositifs sont testés (miroirs, pans inclinés, différents types d'urinoirs...). Il faut trouver la solution adéquate pour chaque endroit.